

Plusieurs organisations agricoles ont, ces dernières années, soumis des mémoires au gouvernement et toutes ont demandé des améliorations de notre législation agricole, améliorations différentes dans les questions de détail, mais semblables quant aux principes généraux. Ainsi, le Conseil interprovincial des syndicats agricoles recommande la création d'un organisme fédéral qui relèverait du ministère de l'Agriculture et non du ministère des Finances. Cet organisme comprendrait un service de prêts semblable à celui qui existe aux termes de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants. La Fédération canadienne des agriculteurs le recommande aussi. L'emprunteur pourrait ainsi bénéficier des conseils de spécialistes des questions agricoles tant que 25 p. 100 de sa dette n'auraient pas été remboursés. Alors seulement les inspections cesseraient. Ces deux organisations agricoles ont demandé l'abaissement du taux d'intérêt. Le Conseil interprovincial des syndicats agricoles affirme que les taux d'intérêt devraient être de 3 à 3½ p. 100. La Fédération canadienne des agriculteurs demande que le taux d'intérêt soit réduit au même niveau que celui des emprunts du gouvernement, plus une faible marge. Mais elle admet que l'administration du programme de prêts devrait relever du gouvernement.

Un autre point qui rallie l'adhésion générale est le montant du prêt maximum et le pourcentage de l'évaluation de la propriété. On admet que le prêt maximum devrait s'établir à \$20,000, et la Fédération des agriculteurs du Canada recommande de placer à 80 le pourcentage de l'évaluation dans le cas des prêts allant jusqu'à \$8,000, avec une réduction graduelle descendant jusqu'à 65 p. 100 dans le cas des prêts allant de \$16,000 à \$20,000. Tous les prêts variant de 70 à 80 p. 100 devraient être assujétis à l'inspection des spécialistes de l'État. Telles sont les améliorations générales qui devraient être comprises dans le projet de résolution.

Le parti libéral a certaines idées sur la mise au point d'un programme moderne de prêts agricoles. Je n'ai pas l'intention de m'étendre sur cet aspect au cours du débat du projet de résolution car j'ai inscrit au *Feuilleton* un projet de motion tendant à ce que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement étudie dès que ce sera possible l'opportunité d'instituer une banque pour l'expansion de l'agriculture et des pêcheries, afin de consolider et d'augmenter les possibilités existantes de crédit pour ceux qui s'adonnent à ces industries primaires, et pour fournir aux cultivateurs et aux pêcheurs les fonds qui leur permettraient d'améliorer leurs installations. Quand nous en arriverons

[M. Boulanger.]

au débat du projet de résolution, j'aurai l'occasion d'exposer l'opinion du parti libéral à ce sujet.

Il serait,—je le rappelle au ministre,—plus important que jamais qu'il expose le programme agricole du gouvernement qui permettrait aux cultivateurs et aux pêcheurs de bénéficier des richesses de notre pays, de la même façon et dans la même mesure que les autres milieux de notre société. Au cours des deux dernières campagnes électorales, tous les candidats conservateurs se sont lamentés au sujet de la situation des agriculteurs et ils ont même été jusqu'à sonner leur glas. Leur misère, disaient-ils, ils la devaient à l'administration libérale. Et pourtant nous ne voyons pas un seul député conservateur, pas même de la province de Québec ou des provinces Maritimes, insister sur les droits qu'il y a à peine quelques mois ils promettaient de défendre.

Tout ce que ces députés se sont contentés de faire depuis le début de la session, et tout ce qu'ils feront probablement après que j'aurai fini de parler, c'est de louer le ministre d'avoir porté de quatre à six millions le capital de la Commission du prêt agricole canadien. Nous nous proposons de voter en faveur de cette mesure parce qu'elle met plus de crédit à la disposition des cultivateurs, mais nous croyons que ce n'est pas l'amélioration qu'on a fait miroiter aux yeux des cultivateurs durant la campagne électorale et nous espérons bien que le gouvernement présentera des mesures législatives destinées à aider nos cultivateurs et les autres classes ouvrières.

M. Nasserden: Monsieur le président, je suis sûr que les cultivateurs du Canada feront bon accueil à la mesure envisagée dans le présent projet de résolution et se réjouiront de la meilleure attitude des fonctionnaires de la Commission du prêt agricole canadien. Étant donné que nous aurons encore l'occasion d'examiner les détails de la question, je n'ajouterai rien à ce sujet pour le moment.

Quelqu'un a dit que les cultivateurs vont passer l'hiver en Californie, à Miami et en d'autres endroits. Je tiens à dire quelque chose là-dessus à la Chambre, parce que certains cultivateurs des régions productrices de céréales des provinces des Prairies se payent ce luxe.

Ils le font par mesure d'économie, parce que le prix de revient du combustible au cours de l'hiver suffit à payer leur passage aller et retour et que la vie là-bas n'est pas plus chère qu'au Canada. La plupart des cultivateurs qui le font sont à l'œuvre depuis 30, 40 ou 50 ans. J'en connais un de 84 ans qui est allé en Californie maintes fois.